

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

À toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 641, chemin Bédard

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace la procédure usuelle prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 350-2014 sur les dérogations mineures, le tout en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance extraordinaire du Conseil qui se tiendra le 25 août 2020 à 17h30, à l'Hôtel de Ville, 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Site concerné:

641, chemin Bédard
Lot 4 525 332, zone 33-Va-Ad (am)

Nature de la demande:

La demande vise à permettre, la construction d'un bâtiment principal sur un lot possédant une superficie de 3 480,4 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés, soit une dérogation de 519.6 mètres carrés.

Le tout en vertu du règlement de lotissement **numéro 346-2014** et de ses amendements.

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande de dérogation mineure doit le faire par écrit dans les **quinze (15) jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : info@villest-tite.com
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Tite, ce 7 août 2020.

Me Julie Marchand,
Greffière